

SEANCE DU 09 AVRIL 2013

Sont présents : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : Valérie LEBURTON, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;
Mmes & Mrs. : René SEUTIN -Président du CPAS, Benoît BUSTIN, Hélène PENDEVILLE,
Dominique LIBIOUL, Jean-Marie HEYNE, Yvonne PIRARD, Marcel RENQUIN, Liliane
GELAESEN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE, Luc LHOEST et Léa GAUNE,
Conseillers communaux ;
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Secrétaire communal.

Est absent excusé : Mr. : Jérôme de NEUVILLE, Echevin.

1. PROCES-VERBAUX DES DEUX SEANCES PRECEDENTES.

Il est donné lecture des points votés aux séances des 28 février et 05 mars 2013.

Ces procès-verbaux sont déposés sur le bureau du Conseil depuis 19 heures où tout membre peut les consulter.

Si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de ces séances des 28 février et 05 mars 2013, les procès-verbaux seront adoptés.

2. ENVIRONNEMENT – ACTIONS DE PREVENTION – MANDAT A INTRADEL.

Le Conseil communal,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, ci-après dénommé l'Arrêté ;

Vu la délibération du 6 mai 2003 par laquelle le Conseil communal décide de mandater l'intercommunale Intradel pour assurer l'organisation et la gestion exclusive des actions pouvant faire l'objet d'une subvention conformément aux dispositions de l'Arrêté et dans les limites des subventions fixées à l'article 12 de l'Arrêté ;

Vu la notification préalable à l'Office Wallon des Déchets des projets de campagnes de sensibilisation d'information et d'actions en matière de prévention des déchets ménagers, telle que vue à l'article 12,1°, de l'Arrêté ;

Vu le courrier d'Intradel par lequel l'intercommunale propose l'organisation de formations au compostage à domicile ;

Vu le courrier d'Intradel par lequel l'intercommunale propose l'organisation d'une action de sensibilisation sur les emballages des collations à l'école ;

Considérant que cette ou ces actions sont un outil supplémentaire permettant de responsabiliser la population et les enfants vis-à-vis de la réduction des déchets ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1.- De mandater l'intercommunale Intradel pour mener les actions suivantes :

- Action formations au compostage à domicile
- Action de sensibilisation aux déchets spéciaux des ménages
- Action de sensibilisation à l'eau du robinet

Article 2.- De mandater l'intercommunale Intradel, conformément à l'article 20§2 de l'Arrêté, pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées prévus dans le cadre de l'Arrêté.

3. TRAVAUX DE REPARATION DU COLLECTEUR COMMUNAL DE REMICOURT – VENTE D'IMMEUBLES EN SOUS-SOL ET EN PLEINE PROPRIETE.

Le Conseil communal,

Considérant que l'entreprise de réparation du collecteur communal de Remicourt est un marché exclusif de travaux repris au programme triennal 2010-2012 et comprend principalement des travaux de remplacement d'un tronçon d'égouttage et de deux chambres de visite ainsi que de gainage de sept tronçons d'égout, à charge financière de la S.P.G.E. ;

Considérant que la Commune de Remicourt est propriétaire, à l'endroit des travaux concernés, d'emprises en pleine propriété (emplacements des chambres de visite) et en sous-sol (bande de terrain de 3,00m de largeur au niveau de l'extrados de la conduite), figurant au plan 61.03.3-01 ;
Vu le projet de convention d'acquisition d'immeuble pour cause d'utilité publique;

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité,

DECIDE :

De VENDRE à la S.P.G.E., représentée par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.), les biens immeubles dont la désignation est reprise à la convention en annexe et figurants au plan n° 61.03.3-01.

La vente a lieu pour cause d'utilité publique en vue de la réparation d'un collecteur d'eaux usées et est consentie moyennant un euro symbolique (1,00 €)

CHARGE le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège de dresser, de représenter et de signer l'acte de vente au nom et pour compte de la Commune de Remicourt

4. DESIGNATION DES MANDATAIRES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA).

Le Conseil communal,

Vu le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire tel que modifié;

Vu la délibération du Collège communal désignant le président de la commission d'accueil;

En application des dispositions du CDLD;

Après avoir entendu les propositions portant sur la désignation des candidats ;

Le Conseil communal,

En séance publique,

A l'unanimité,

DESIGNE en qualité de membre de la Commission Communale de l'Accueil :

1. Le représentant désigné par le Collège communal Monsieur Bernard BONNECHERE, Echevin.

2. Comme membres effectifs les conseillers communaux suivants :

- Madame Valérie LEBURTON
- Monsieur André LAHAYE
- Madame Rose-Marie GELAESEN
- Monsieur Marcel RENQUIN

3. Comme membres suppléants les conseillers communaux :

- Madame Hélène PENDEVILLE
- Monsieur Benoît BUSTIN
- Madame Dominique LIBIOUL
- Madame Yvonne PIRARD
- Monsieur Luc LHOEST

5. DESIGNATION DES MANDATAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES DES INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS OU ORGANISMES.

Le Conseil communal,

Vu le décret du gouvernement wallon du 05/12/1996 relatif aux intercommunales;

Vu la circulaire d'accompagnement du 27 mars 1997 et complément du 23 avril 1997;

Attendu le résultat des élections communales du 14 octobre 2012;

Revu sa délibération du 3 décembre 2012 arrêtant la composition politique du Conseil communal ;

En application des dispositions du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le courrier de la Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Locale pour l'Emploi relatif aux représentants communaux au sein de l'assemblée générale, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 4 mandats à la liste EC
- 3 mandats à la liste PS

Considérant qu'en vertu des statuts de Meuse-Condroz-Hesbaye asbl, agence de développement économique, la commune de Remicourt dispose d'un mandat au sein de l'assemblée générale, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 1 mandat à la liste EC

Considérant qu'en vertu des statuts de la société Terre et Foyer, la commune de Remicourt dispose d'un mandat au sein de l'assemblée générale, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 1 mandat à la liste EC

Considérant que sur les six mandats à pourvoir au sein de l'assemblée générale du Centre Culturel de Remicourt en vertu du décret régissant les conditions de reconnaissance des Centres Culturels, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 3 mandats à la liste EC,
- 3 mandats à la liste PS

Considérant que sur les cinq mandats à pourvoir au sein de l'assemblée générale du Centre Funéraire de Robermont, intercommunale Néomansio, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 3 mandats à la liste EC,
- 2 mandats à la liste PS

Considérant que sur les trois mandats à pourvoir au sein de l'assemblée générale du Home Waremien, société de logement de service public, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 2 mandats à la liste EC,
- 1 mandat à la liste PS

Considérant qu'en vertu des statuts de la SWDE, la commune de Remicourt dispose d'un mandat au sein de l'assemblée générale, la représentation proportionnelle du Conseil communal s'établit comme suit :

- 1 mandat à la liste EC

Après avoir entendu les propositions portant sur la désignation des candidats,

En séance publique,

A l'unanimité,

DESIGNE les membres ci-dessous pour représenter la commune de Remicourt au sein des assemblées générales des intercommunales, associations ou organismes dont elle fait partie :

Agence Locale pour l'Emploi :

- Pour la liste EC :
- Monsieur René SEUTIN
 - Madame Isabelle COHEUR
 - Madame Dominique LIBIOUL
 - Madame Christine ETIENNE

- Pour la liste PS :
- Madame Yvonne PIRARD
 - Madame Christelle VELTYEN
 - Monsieur Luc LHOEST

Meuse-Condroz-Hesbaye :

- Pour la liste EC :
- Monsieur René SEUTIN

Terre et Foyer :

- Pour la liste EC :
- Monsieur René SEUTIN

Contrat Rivière Meuse Aval asbl :

- Pour la liste EC :
- Monsieur Thierry MISSAIRE

Centre Culturel de Remicourt :

- Pour la liste EC :
- Madame Valérie LEBURTON
 - Monsieur André LAHAYE
 - Monsieur Bernard BONNECHERE

- Pour la liste PS :
- Monsieur Jean-Marie HEYNE
 - Monsieur Fabrice SCIORRE
 - Madame Léa GAUNE

Néomansio (Centre Funéraire de Robermont) :

- Pour la liste EC : - Monsieur André LAHAYE
- Monsieur René SEUTIN
- Monsieur Jérôme de NEUVILLE
Pour la liste PS : - Madame Liliane GELAESEN
- Monsieur Marcel RENQUIN

Home Waremmien :

- Pour la liste EC : - Monsieur René SEUTIN
- Monsieur André LAHAYE
Pour la liste PS : - Monsieur Marcel RENQUIN

SWDE :

- Pour la liste EC : - Monsieur Thierry MISSAIRE

6. CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS – COMPOSITION - DESIGNATION DES CONSEILLERS.

Madame Léa GAUNE, Conseillère communale, intéressée à la cause, se retire pour le vote.

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 16 juillet 2007 instaurant le Conseil Consultatif des Aînés ;

Vu la circulaire relative au fonctionnement des Conseils Consultatifs communaux des Aînés et à leur renouvellement en date du 2 octobre 2012 ;

Considérant que suite à l'appel à candidatures auquel il a été procédé par le Collège communal, il ressort que :

- 15 candidatures aux mandats effectifs dont 8 hommes et 7 femmes ont été reçues.
- 2 candidatures aux mandats suppléants ont été reçues.

Considérant que tous les candidats sont de bonne vie et mœurs, âgés de 55 ans au moins, et qu'ils résident à Remicourt ;

Considérant que deux tiers des candidats au maximum sont de même sexe ;

Conformément à la circulaire ministérielle du 2 octobre 2012 ;

PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation des membres du Conseil Consultatif des Aînés.

Sont élus membres effectifs :

PEETERS Pierre - rue de Limont, 65 - 4350 Remicourt	15 voix
NAILIS Anne-Marie - rue Pont Bonne, 1A - 4350 Remicourt	15 voix
GAUNE Léa - rue Pont Bonne, 2 - 4350 Remicourt	15 voix
FISCHBACH Pierrot - rue Maladrerie, 30 - 4351 Hodeige	15 voix
KEVELAER Jean-Marie - rue du Monastère, 9 - 4350 Pousset	14 voix
FRAIPONT Victor - rue de Lantremange, 17 - 4350 Pousset	15 voix
FESTERS Marcel - rue Hanroux, 31 - 4350 Momalle	15 voix
HINAND Hélène - rue Momelette, 53 - 4350 Momalle	15 voix
GERARD Alexis - rue Michel Heyne, 25 - 4350 Momalle	14 voix
LHOIR Jean - rue Marcel Smets, 15 - 4350 Pousset	15 voix
WINDEN Guillaume - rue du Cornet, 6 - 4350 Momalle	15 voix
LECHANTEUR Marie-Thérèse - rue du Cornet, 6 - 4350 Momalle	15 voix
BOULANGER Jeannine - rue du Village, 11/3 - 4350 Remicourt	15 voix
DEVRESSE Christianne - rue Momelette, 51A - 4350 Momalle	14 voix
HUSTINGS Anny - rue de la Résistance, 52 - 4350 Remicourt	15 voix

Sont élus membres suppléants :

DENIS Martin - rue de la Mer, 24 - 4350 Pousset	14 voix
DODEUR Joseph - rue Joseph Dodeur, 9 - 4350 Pousset	15 voix

En fait partie également : le Bourgmestre, Missaire Thierry - rue Amand Charlier, 27/001 à 4351 Remicourt.

Transmet la présente à l'Autorité de Tutelle, pour disposition.

Madame Léa GAUNE, Conseillère communale, rentre en séance.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,
